

Guide du parent

Camp de jour Saint-Narcisse-de-Rimouski



Été 2020

Période du
25 juin au 6 août 2020

Table des matières

1. Renseignements généraux	
1.1 Mission du camp de jour	3
1.2 Structure d'encadrement du programme du camp de jour	3
1.3 Matériel requis	3
1.4 Code vestimentaire	3
1.5 Horaire	3
1.6 Procédure d'entrée et de sortie au camp de jour	4
1.7 Service de garde	4
1.8 Politique de remboursement et d'annulation	4
1.9 Relevé 24	5
1.10 Objets perdus	5
2. Santé et sécurité	
2.1 Fiche de santé	5
2.2 Allergies	5
2.3 Médicament	5
2.4 Urgence	5
2.5 Surveillance	6
2.6 Intimidation	6
2.7 Crème solaire	6
3. Informations diverses	
3.1 Sorties	6
3.2 Vélo	6
3.3 Ressources extérieures	7
3.4 Désinfection	7
3.5 Code de vie pour les enfants	7
3.6 Conséquences en cas de manquement	8
3.7 Acceptation des risques COVID-19	9
3.8 Informations diverses COVID-19	10

1. Renseignements généraux

1.1 Mission du camp de jour

Permettre aux enfants narcissoises et narcissois âgés entre 5 ou préscolaire 4 ans compléter (avec preuve d'attestation scolaire) et 12 ans, de vivre des activités estivales récréatives, diversifiées, stimulantes et sécuritaires dans le respect des différences.

1.2 Structure d'encadrement du programme camp de jour

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires une équipe est présente durant une période de 7 semaines.

L'animatrice ou l'animateur du camp est responsable de l'animation quotidienne et du bon déroulement des activités. Les animateurs sont formés pour divertir et animer les enfants. Il ou elle se fera un plaisir de répondre à vos questions, mais sa priorité demeure la supervision et l'encadrement du groupe.

Si vous avez des questions relatives au fonctionnement ou qui ne nécessitent pas la présence immédiate de l'animatrice ou de l'animateur, nous vous invitons à vous référer à la technicienne en loisirs et développement.

1.3 Matériel requis

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant apporte ce matériel à tous les jours :

- Bouteille d'eau réutilisable;
- Crème solaire (la crème en vaporisateur est interdite à l'intérieur. Elle devra être appliquée à l'extérieur du centre);
- Chasse-moustiques;
- Chapeau ou casquette;
- Étui à crayon comprenant (colle-ciseaux- crayons de feutres/crayons de bois);
- Deux ensembles complets pour les vêtements de rechange;
- Boîte à lunch (repas froid) avec deux collations saines;
- Maillot de bain et serviette lors des activités d'eau qui seront mentionnées dans les mémos;
- Vieille chemise pour les bricolages (possibilité de la laisser au camp si identifiée au nom du jeune).

Nous vous prions de bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

Notez que les objets personnels ou de valeur (jeux, les jouets et les appareils électroniques) **sont interdits** au camp de jour, car ils pourraient être perdus ou brisés.

1.4 Code vestimentaire

Nous demandons que votre enfant soit vêtu en tenue sportive (culotte courte, chandail à manches courtes, espadrilles, etc.). Ainsi, les robes, les jupes et les souliers de type CROCS ne sont pas recommandés. Les souliers à roulette sont interdits. Il est aussi demandé d'attacher les cheveux longs.

Nous demandons que les jeunes du camp de jour enlèvent leurs souliers d'extérieur. Il est fortement recommandé que l'enfant ait des souliers d'intérieur. Cette action a pour but de garder l'environnement propre.

1.5 Horaire

Camp de jour

Toutes les activités se déroulent entre 8h30 et 12h et 13h à 16h30, à moins d'avis contraire. Les activités auront lieu à ces endroits respectifs :

Endroit	Groupe d'âge
Centre multifonctionnel	Préscolaire 4 ans à 6 ans
Local de musique de l'école Boijoli	7-8 ans
Salle Anicet-Proulx	9-12 ans

Le camp de jour débutera le 25 juin et terminera le 6 août.

Veillez prendre note que le camp de jour et le service de garde seront fermés le :

Lundi 22 juin	Mardi 23 juin	Mercredi 24 juin
Mercredi 1 ^{er} juillet	Vendredi 10 juillet	Vendredi 17 juillet
Vendredi 24 juillet	Vendredi 31 juillet	Vendredi 7 août

Distribution de l'horaire : Les horaires seront distribués la semaine précédente soit le mercredi ou le jeudi. Si votre enfant est absent, veuillez communiquer avec nous pour avoir les informations de la semaine suivante.

1.6 Procédure d'entrée et de sortie au camp de jour

Entrée : Un rassemblement se fait à 8h30 et à 13h sur le site du camp de jour et les présences sont prises à ce moment. En cas de retard, nous vous demandons d'avertir les animateurs pour éviter toute confusion. **Nous ne vous contacterons pas en cas d'absence.** Lors de l'arrivée sur le site, un questionnaire sur la COVID-19 sera posé à tous les matins et seulement les enfants sont autorisés à rentrer à l'intérieur. Il est interdit pour les parents ou les tuteurs de rentrer à l'intérieur des bâtiments. De plus, une affiche sera installée « Un parent à la fois ». SVP respectez l'ordre d'arrivée.

Les enfants sont autorisés à arriver à 8h20 et à 12h55 sans frais de service de garde. Sur l'heure du dîner et à la fin de la journée, les présences du service de garde sont prises à 12h et à 16h40, donc si l'enfant est présent à cette heure, le tarif de service de garde s'applique.

Départ du camp de jour : Un enfant ne pourra pas quitter le camp de jour avant l'heure prévue (12h et 16h30), sauf s'il y a un mot écrit par les parents.

1.7 Service de garde

Un service de garde sera offert aux parents. **Lorsque votre enfant reste au service de garde, veuillez en informer les animateurs.** Les heures d'ouverture seront :

Matin : 7 h 30 à 8 h 30

Midi : 12 h à 13 h

Soir : 16 h 30 à 17 h 30

L'encadrement du dîner est supervisé par l'animateur de son groupe.

Les repas ne sont pas fournis. Vous devrez prévoir un repas froid pour votre enfant. Il sera interdit de faire chauffer son repas au micro-onde.

Le partage de la nourriture entre les enfants est formellement interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.

Tarification du service de garde: **Les frais du service de garde devront être payés à la fin de chaque semaine.**

Par jour : ce prix comprend matin, midi et soir.

1 enfant : 10 \$

3 enfants : 20 \$

2 enfants : 15 \$

4 enfants : 25 \$

Par semaine : 1 enfant : 30 \$ par semaine

3 enfants : 65 \$ par semaine

2 enfants : 50 \$ par semaine

4 enfants : 80 \$ par semaine

NB : Tarif maximum de 80 \$ par famille pour les membres résidant à la même adresse.

1.8 Politique de remboursement et d'annulation

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf :

-lorsque, pour des raisons de santé (maladie ou blessure grave), l'enfant ne peut plus participer au camp de jour. Un rapport médical sommaire délivré par le médecin traitant est alors exigé et le remboursement se fait au prorata du nombre de jours non utilisés.

Les frais de service de garde ne seront pas remboursés.

1.9 Relevé 24

Un reçu vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivante (relevé 24); celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt. Pour ce faire, nous devons avoir le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie les frais du camp de jour et du service de garde sur la fiche d'inscription de l'enfant.

Veuillez noter que si un changement survient, soit dans votre adresse, dans votre situation familiale ou autres, vous devez nous en aviser avant le 31 octobre de l'année fiscale concernée en nous fournissant par écrit la nature de ces dits changements, soit par la poste au 7, rue du Pavillon, Saint-Narcisse-de-Rimouski, G0K 1S0 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : loisirsstnarc@gmail.com.

1.10 Objets perdus

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou endommagés au camp de jour. À la fin des activités du camp de jour, tous les objets perdus se retrouveront auprès de la personne désignée pour superviser les activités du camp de jour. À noter qu'à compter du 1^{er} septembre de l'année visée, tous les objets n'ayant pas été réclamés seront remis à la Friperie de l'Est.

2. Santé et sécurité

2.1 Fiche de santé

La Fiche d'inscription contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant.

Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont très importants. Il est donc primordial de bien les indiquer et de communiquer tout changement en utilisant l'adresse suivante : loisirsstnarc@gmail.com ou par téléphone au (418) 735-2638.

2.2 Allergies

Votre enfant ne doit apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides, car certains enfants qui fréquentent les sites du camp de jour sont allergiques.

Afin de prévenir les allergies, une liste des produits à éviter sera remise dans le mémo de la 1^{ère} semaine. Il se peut que nous demandions le retrait de d'autres aliments allergènes selon la gravité des allergies.

De plus, nous tenons à vous aviser qu'il sera strictement interdit d'échanger et de partager des collations entre les enfants au camp de jour.

2.3 Médicament

L'équipe d'animation n'administre aucun médicament, à l'exception de l'épinéphrine si l'enfant ne peut le faire lui-même. Notez que l'enfant allergique possédant son auto-injection doit porter sur lui son auto-injecteur en tout temps.

2.4 Urgence

Sur la fiche d'inscription de votre enfant, vous devez signer l'autorisation pour les soins nécessaires en cas d'urgence. Évidemment, lors d'une situation urgente, les parents ou les personnes ressources indiqués sur la fiche d'inscription seront contactés, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valide avec des accès rapides aux parents.

Risque de contagion : Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissement, poux, toux importante ou autres) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

2.5 Surveillance

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures d'activités du camp de jour et du service de garde.

2.6 Intimidation

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés au camp de jour et au service de garde. Dans le but d'offrir aux enfants un environnement sain, sécuritaire et de plaisir, nous vous demandons de nous informer si votre enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au camp de jour.

2.7 Crème solaire

Dans le contexte de la pandémie, il est recommandé que votre enfant applique lui-même sa crème solaire. Si votre enfant n'est pas en mesure, informez l'animateur et celui-ci se lavera les mains avant et après l'application de celle-ci.

3. Informations diverses

3.1 Sorties

Dans un contexte de pandémie, aucune sortie ne sera organisée cet été.

3.2 Vélo

Si votre enfant se rend sur le site du camp de jour en vélo, il ne doit en aucun temps utiliser son vélo à l'intérieur.

Nous ne sommes pas responsables des accidents de vélo, du vandalisme ou du vol de la bicyclette.

3.3 Ressources extérieures

Nous regardons la possibilité d'offrir aux enfants de l'animation afin de participer au club de lecture d'été Desjardins. De plus, il serait peut-être possible d'offrir des ateliers de multi-art aux jeunes.

3.4 Coordonnées :

Pour contacter l'équipe d'animation durant les heures d'ouverture du camp de jour et du service de garde, il est préférable de passer par la technicienne en loisirs et développement. Vous pouvez la rejoindre au (418 735-2638 poste 105). Si elle ne répond pas, nous vous invitons à laisser un message sur le répondeur.

3.5 Désinfection

À titre informatif, il y aura trois aides-moniteurs cet été au camp de jour. Ils seront là pour faire une routine de désinfection et d'être le bras droit de l'animateur. De plus, à chaque fin de journée un employé nettoiera chaque local respectif.

3.6 Code de vie du camp de jour pour les enfants

À lire avec votre enfant!!!

Afin d'uniformiser les règles à respecter ainsi que les interventions à faire, la municipalité s'est dotée d'un code de vie que tous les enfants doivent respecter en tout temps. Voici les règles de conduite et les conséquences qui s'appliqueront en cas de non-respect :

Respect de soi

- Porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp.
- Porter l'équipement de protection approprié par mesure de sécurité lorsque requis.
- Apporter des collations et des repas sains et sans trace de noix ou d'arachides.

Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, formateurs, visiteurs ou autres).
- Respecter les consignes pour le bon fonctionnement des activités.
- Respecter les biens des autres et ceux mis à ma disposition.
- Avoir une attitude positive lors des activités du camp de jour.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Gagner humblement et perdre dignement.
- Demeurer en tout temps en présence de mon groupe et de mon animateur.
- Tenir compte des interventions des animateurs et agir en conséquence.

Le respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp de jour ou l'environnement.
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

3.7 Conséquences en cas de manquement

Afin d'assurer un suivi de comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise en place par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski. Lors d'un manquement au code de vie concernant le respect des autres et de l'environnement, il y aura une gradation des conséquences qui s'effectuera comme suit :

Avertissement no 1 : verbal

L'animateur avise l'enfant verbalement. Une entente de modification de comportement pourra être complétée avec l'enfant. De plus, l'animateur avertit le parent lorsqu'il vient le chercher au camp de jour.

Avertissement no 2 : écrit

Un premier avertissement écrit est fait. Une rencontre est faite avec l'animateur, les parents et l'enfant.

L'animateur mentionne aux parents que la prochaine fois, l'enfant sera suspendu une journée.

Avertissement no 3 : écrit

Un deuxième avertissement écrit est fait. L'enfant est suspendu une journée. Il y aura une rencontre avec les parents, l'enfant, les animateurs et la technicienne en loisirs, avant le retour de l'enfant au camp de jour.

Avertissement no 4 : écrit

Un troisième avertissement écrit est fait. L'enfant est suspendu une semaine (5 jours ouvrables). Il y aura une rencontre avec les parents, l'enfant, les animateurs et la technicienne en loisirs, avant le retour de l'enfant au camp de jour.

Avertissement no 5 : écrit

Un quatrième avertissement écrit entraîne un retrait définitif de l'enfant pour le reste de la saison du camp de jour. Cette décision est irréversible, et elle sera prise par l'ensemble du personnel du programme du camp de jour et aucun remboursement ne sera possible.

Pour une infraction jugée grave, la technicienne en loisirs et développement après consultation auprès de son superviseur, se réserve le droit de donner une conséquence qui tiendra compte de la gravité du geste, et ce, sans nécessairement suivre l'ordre de la procédure ci-dessus.

3.8 Acception du risque - COVID-19

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le Camp de jour de Saint-Narcisse-de-Rimouski a mis en place des mesures de protection.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par la Camp de jour de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Mesures de protection

- Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer au camp de jour.
- Les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Elles ne doivent pas participer au camp de jour.
- Lors de l'arrivée, un questionnaire sera demandé avant d'entrer dans le local respectif. Les parents ou tuteurs ne seront pas permis d'entrer à l'intérieur du bâtiment.
- Votre enfant devra respecter les exigences sanitaires demandées par l'animateur.
- Advenant un cas de COVID-19 à l'intérieur d'un groupe, le camp de jour entra en communication avec la Santé Publique et elle décidera du sort du groupe.
- Chaque enfant devra apporter son étui à crayon comprenant une paire de ciseaux, un bâton de colle, des crayons feutres et des crayons de couleurs.
- Les repas allant au micro-onde ne seront pas permis. L'enfant devra apporter un lunch froid avec deux collations durant la journée ainsi qu'une bouteille d'eau réutilisable.
- Tous les enfants devront se laver les mains à l'arrivée/sortie, avant/après chaque activité, avant/après collation, avant/après être allé à la salle de bain et avant/après dîner.
- Votre enfant ne pourra pas aller jouer dans un autre groupe.

J'ai pris connaissance des mesures de protection mentionnées ci-haut et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le Camp de jour de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

3.9 Informations diverses COVID-19

- L'animateur devra assurer son propre service de garde afin d'éviter de mélanger les groupes;
- Un questionnaire sera demandé à chaque arrivée de l'enfant pour valider qu'il n'y a aucun symptôme;
- Si votre enfant est malade, il ne doit pas venir au camp de jour;
- Si l'animateur doit administrer des soins, l'animateur mettra l'équipement de protection nécessaire;
- L'accès au micro-onde est interdit.
- Nous demandons de fournir un étui à crayon comprenant ciseau, colle et crayons feutres/de bois ainsi que la crème solaire;
- Apportez une bouteille d'eau réutilisable ainsi que deux kits de vêtement de rechange;
- Les enfants auront la même place attribué pour toute l'été;
- Il n'y aura pas de sortie cet été;
- S'il y a éclosion, nous écouterons les directives de la Santé Publique;
- Les enfants de Saint-Narcisse seront priorisés;
- Les enfants seront séparés dans différents bâtiments selon l'âge de l'enfant;
- Trois aides-moniteurs seront là pour faire la désinfection;
- Advenant un enfant qui présente des symptômes au cours de la journée, un local sera désigné pour isoler l'enfant jusqu'à temps que le parent ou tuteur vienne le chercher;